TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2025

TAXE FONCIÈRE (/ 100\$ d'évaluation)

Catégorie résiduelle	
Taux de la catégorie résiduelle	0.5831 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
Total - Catégorie résiduelle	0.9283 \$
Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	
Taux de la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	0.5831 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
Total - Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	0.9283 \$
Catégorie des immeubles forestiers	
Taux de la catégorie des immeubles forestiers	0.5831 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
Total - Catégorie des immeubles forestiers	0.9283 \$
Catégorie des immeubles agricoles (EAE)	
Taux de la catégorie des immeubles agricoles	0.5831 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
Total - Catégorie des immeubles agricoles	0.9283 \$
Catégorie des terrains vagues desservis (TVD)	
Taux de la catégorie des terrains vagues desservis	2.3324 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
Total - Catégorie des terrains vagues desservis	2.6776 \$
Catégorie non résidentielle	
Taux de la catégorie non résidentielle - Tranche de 10 M\$ et moins	2.4086 \$
Taux de la catégorie non résidentielle - Tranche de plus de 10 M\$	2.5085 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
Total - Catégorie non résidentielle - Tranche de 10 M\$ et moins	2.7538 \$
Total - Catégorie non résidentielle - Tranche de plus de 10 M\$	2.8537 \$
Catégorie industrielle	0.4005.*
Taux de la catégorie industrielle - Tranche de 10 M\$ et moins	2.4635 \$
Taux de la catégorie industrielle - Tranche de plus de 10 M\$	2.7633 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
Total - Catégorie industrielle - Tranche de 10 M\$ et moins	2.8087 \$
Total - Catégorie industrielle - Tranche de plus de 10 M\$	3.1085 \$

TARIFICATION POUR LA FOURNITURE D'EAU

Consommation d'eau

Pour chaque unité d'habitation (logement)	180.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	60.00 \$
Pour chaque lieu d'affaires (local) non muni d'un compteur	180.00 \$

TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2025

TARIFICATION POUR LA FOURNITURE D'EAU (suite)

Consommation avec compteur

DIAMÈTRE DE LA CONDUITE	COMPENSATION DE BASE (ANNUELLE)	LIMITE DE CONSOMMATION PAR PÉRIODE DE 4 MOIS *
16 mm	247,50 \$	150 000 litres
19 mm	247,50 \$	150 000 litres
25 mm	495,00 \$	300 000 litres
38 mm	825,00 \$	500 000 litres
50 mm	1 237,50 \$	750 000 litres
75 mm	2 475,00 \$	1 500 000 litres
100 mm	4 125,00 \$	2 500 000 litres
150 mm	6 600,00 \$	4 000 000 litres
200 mm et plus	8 250,00 \$	5 000 000 litres

^{*} Taux de conversion : 1 000 litres = 219,97 gallons impériaux

TARIFICATION POUR LA CUEILLETTE DE DÉCHETS

Pour chaque unité d'habitation (logement)	245.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	75.00 \$
Par emplacement d'un terrain de camping	25.00 \$
Immeuble non résidentiel desservi par conteneur (1 cueillette par semaine)	
2 verges cubes	1 150.00 \$
4 verges cubes	2 300.00 \$
5 verges cubes	2 875.00 \$
6 verges cubes	3 450.00 \$
Immeuble non résidentiel non desservi par conteneur d'acier (par 100\$ d'évaluation, sujet à une compensation minimale de 245 \$)	0.20 \$

COMPENSATION

Taxe spéciale - rue de l'Église Compensation - rue du Rond-Point 43,9956 \$ / mètre de front 1 088,64 \$ / immeuble imposable